

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALON SUR SAONE - 7102 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 09/12/2024 - 4410 - 2007 B 70060 - 494 750 839 - A.M. TRAVAUX

AM TRAVAUX

SARL au capital de 5 000 €
Rue de Chatillon
71300 MONTCEAU-LES-MINES

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL AM TRAVAUX en Société par Actions Simplifiée

Décision unanime des associés en date du 28 novembre 2024

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code, par décision unanime des associés en date du 28 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société (Art. L.223-43)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée en date du 01/03/2007 et son siège social est à Montceau-les-Mines (71300) – Rue de Chatillon.

1. Activité : L'objet social est :

La Société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- réalisation de travaux de gros œuvre, terrassement, constructions, second œuvre et travaux de finition ;
- tous travaux de maçonnerie, carrelage, faïence, fourniture et pose de menuiserie bois et aluminium ;
- tous travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, e création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

2. La situation bilantielle au 31 décembre 2023

Les données ci-dessous sont issues de la clôture annuelle réalisée par l'expert-comptable de la société.

Actif		Passif	
Immobilisations incorp & corp & Financières	4 243	Capitaux propres *	365 793
Stocks	3 752	Dettes financières	-
Créances clients	36 015	Dettes fournisseurs	34 652
Trésorerie	387 211	Dettes fiscales et sociales	39 740
Autres créances	8 965	Produits constatés d'avance	-
TOTAL ACTIF	440 185	TOTAL PASSIF	440 185

* Y compris un résultat de l'exercice de 128 219 €.

Compte de résultat	Montant (€)
Chiffres d'affaires	902 725
Résultat d'exploitation	157 535
Résultat financier	423
Résultat exceptionnel	7 333
Résultat net	128 219

La situation financière de la société au 31 décembre 2023 est donc saine et n'appelle pas de commentaire.

3. Événements survenus depuis le 31 décembre 2023

La société, par l'intermédiaire de son expert-comptable, a établi une situation comptable intermédiaire en date du 30 septembre 2024. Cette situation ne soulève aucun point particulier ni ne remet en cause le caractère sain de la situation financière de la société

De plus, sur la base des éléments collectés, de l'affectation du résultat 2023 pour partie distribué à titre de dividende et pour partie affecté en autres réserves et de l'entretien avec la direction, aucun élément nous permet de remettre en cause l'appréciation de la situation, dont ses capitaux propres.

Par ailleurs, selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Description des avantages particuliers :

Aucun avantage particulier n'apparaît dans les statuts.

II. Mission du commissaire à la transformation (Art. L.224-3)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ,
- nous entretenir avec les responsables de l'opération ainsi que leur conseil ;
- contrôler le projet de statuts à l'issue de l'opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Mâcon, le 05 décembre 2024

GELAS AUDIT

Anthony AGIER

Commissaire aux Comptes

Commissaire à la transformation

